La libéralisation du secteur actée

Laboratoires de BTP

>>> Longtemps attendue par les professionnels du secteur, l'application du système de qualification et de classification pour les laboratoires du BTP entre en vigueur le 17 avril.

» Le secteur réalise un chiffre d'affaires de 750 millions de DH.

onne nouvelle pour les laboratoires du BTP. Ils pourront, à partir du 17 avril prochain, prétendre aux différents appels d'offres, en qualité de laboratoires et non de bureaux d'étude, comme c'était le cas aupa-

ravant. Le ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique a organisé, mardi 25 mars, une journée d'information sur le système de qualification et de classification des laboratoires du BTP en faveur des professionnels

du secteur. Cette journée a permis au département de Aziz Rebbah de décortiquer aux professionnels les points essentiels de ce système, dont l'application entre en vigueur le 17 avril. Cet outil de qualification et de classification des laboratoires du BTP est le fruit d'une bonne dizaine d'années de négociations entre le ministère et les professionnels. Depuis 2001, cet outil devait voir le jour, mais il est resté au placard, faute de consensus entre les deux parties. Son entrée en vigueur se fera en deux étapes pour permettre l'introduction progressive des laboratoires de BTP dans le système. « D'une part, les laboratoires candidats, respectant les conditions

prévues. Ils recevront, dans un premier temps, leur qualification à partir du 17 avril 2014. D'autre part, les laboratoires candidats seront qualifiés et classés à compter du 17 avril 2015 pour une ou plusieurs activités dans une catégorie donnée », précise le ministère. « Le contrôle représente l'un des principaux maillons dans la chaîne de valeur du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), avec des enjeux forts liés à la sécurité des citoyens, celles des ouvrages publics ou privés et leur durabilité, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des deniers publics», a affirmé Aziz Rebbah, dans son discours. Avec un chiffre d'affaires de 750 millions de DH annuel, ce secteur a un poids non négligeable et assure la plus importante partie du contrôle qualitatif des projets BTP. Ils sont aujourd'hui une trentaine de laboratoires reconnus légalement. Mais faute de cadre réglementaire, l'anarchie s'est emparée du secteur ces dix dernières années, se traduisant par une prolifération de laboratoires ouverts tous azimuts.



Mettre fin à l'anarchie qui règne dans le secteur

Au total, on pourrait en compter plus d'une centaine aujourd'hui. Le système de qualification et de classification des laboratoires du BTP, dont les arrêtés d'application ont été publiés au bulletin officiel le 17 octobre 2013, vient à point nommé, faire le ménage dans le secteur.

Car, il permettra de dire quel laboratoire est qualifié pour faire quoi que se soit désormais. Mais son objectif principal est de permettre aux laboratoires, ainsi qualifiés et classifiés, de prétendre aux appels d'offre de l'Etat, en qualité de laboratoire. C'est donc le monopole, jusque-là, détenu par le laboratoire public, LPEE (Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes) qui vient d'être cassé. Il faut dire qu'avant le décret ministériel actant cet outil de qualification et de classification, les laboratoires privés avaient juste un agrément, qui leur permettait de répondre aux appels d'offres. Une bonne partie des professionnels, réunis à l'occasion de cette journée d'information, s'est réjouie de l'instauration de ce système. Nombreux ont d'ailleurs dénoncé la situation d'avant, car ils estiment que les agréments étaient accordés à «certains laboratoires privilégiés». «Cette journée a permis dans un premier temps de clarifier les dispositions prises par l'administration, afin d'organiser le métier de laboratoire de Bâtiment et des Travaux Publics. Notre secteur

que le secteur soit organisé pour amorcer son développement », a souligné Hassan Akenkou, vice-président de l'AMLEC (Association Marocaine des Laboratoires d'Essais et de Contrôle).

Les critères pour être qualifié et classé

Désormais, un laboratoire sera reconnu qualifié pour une activité déterminée lorsque la commission de qualification et de classification va juger, sur la base des références fournies et des moyens humains

et matériels mis en place pår le laboratoire, que l'activité qu'il exerce répond à la définition donnée à cette activité. Soulignons que le nombre d'activités reconnues est de

quatre, couvrant l'ensemble des prestations réalisées par les laboratoires BTP, et regroupant 31 qualifications. Les laboratoires qualifiés sont, ainsi, classés en catégories selon l'importance quantitative et qualitative de leurs movens de production humains et matériels; du volume des prestations qu'ils peuvent réaliser et de leurs performances techniques. Concernant les critères retenus pour la classification, il s'agit de la valeur minimale du matériel d'essais (VMME), du chiffre d'affaires annuel correspondant aux prestations réalisées pour une activité donnée, de l'accréditation du laboratoire pour une portée d'essais minimums par activité.

ROLAND AMOUSSOU

LE CHIFFRE

750 millions de DH

C'est ce que représente le secteur des laboratoires BTP en termes de chiffre d'affaires.

d'activité se porte mal à cause de l'anarchie qui y règne. Certains laboratoires ne disposent même pas d'ingénieurs. Ce sont des charlatans. Aujourd'hui, nous demandons

Challenge du 28/03 au 03/04/2014